



Qu est ce qu une sommation interpellative

Par **aventur12**, le **09/03/2009** à **09:06**

Bonjour,

une amie a moi viens de recevoir une sommation interpellative lui ordonnant de regler des factures n étant , ni a son nom, et dont elle n a pas eu copie afin de justifier ce que c était exactement.

L huissier lui demande de régler directement entre ses mains ses factures d un montant inférieur a 1500€.

Mes questions sont donc les suivantes :

Un huissier a t il le droit de faire exécuter cette sommation sans justifier les factures?

Un huissier ne doit t il pas agir avec une ordonnance d un juge?

les factures n étant pas son nom, doit elle faire paiement avant de mettre l affaire devant le tribunal compétant?

Peut elle réglée en plusieurs fois ?

Je vous précise que ces facture corresponde a un solde d un ancien logement loué a son nom, et que les facture son établies au nom du propriétaire de ce logement.

Merci pour vos réponses